

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

| | |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents | 33 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |
| Votants | 43 |



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 040

Vote du budget annexe GEMAPI

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 17H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 6 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

ANTON Gisèle ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline (*Arrivée à 19H17 au point 19*) ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; MALHOMME Elodie (*Départ à 19H15 au point 18*) ; DEBAENST Catherine ; DANIEL Pascal ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; PERRIERE Vincent ; LEGROS Pierrette (*Départ à 19H00 au point 16*) ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

HAGENBACH Nadine à CHABANT Evelyne ; COLLET-DUFAYS Céline à ROUGIER Bernard (*fin du pouvoir à 19H17 au point 19*) ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; BAUCULAT Annick à AUMENIER Gérard ; DURAND Serge à BERTIN Valérie ; LABOURIER Dominique à DUGAUD Isabelle ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; COLLIN Philippe à MERIGOT Pascal ; LEGROS Pierrette à PRIOURET Denis (*Début du pouvoir à 19H00 au point 16*) ; MALHOMME Elodie à LHERITIER Laurent (*Début du pouvoir à 19H15 au point 18*)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc

Le budget annexe GEMAPI a bouclé sa première année avec un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement. Cependant celui-ci va notamment servir à rembourser le budget principal de l'avance d'amorçage octroyée pour la gestion de la trésorerie.

On note que la gestion en comptes 45 opérations sous mandat, si elle est complexe, permet une meilleure lisibilité des opérations.

En dehors de quelques achats de mobilier matériel petits équipements et contrats de prestations de services, l'essentiel du budget GEMAPI concerne les opérations sous mandat en investissement et les frais de personnel, en fonctionnement. L'ensemble de ces dépenses est financé par des subventions importantes, la taxe GEMAPI (projetée à 42 000 €), et les excédents 2022.

L'activité 2023 porte sur l'achèvement techniques des programmations et le renouvellement des projets (diagnostic, restructuration, etc.).

La proposition de budget primitif du budget annexe est jointe au présent rapport.

E MALHOMME quitte la salle

Retour A DETOLLE ET C ARNAUD

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE le projet de budget primitif du budget annexe GEMAPI pour 2023 tel qu'annexé.**

CONTRE : 0

POUR : 42

ABSTENTION : 1

Adopté à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

25 AVR. 2023

Valérie BERTIN,
Présidente

